

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 6 novembre 2015 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

NOR : AFSP1526898A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16 ;

Vu les avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 11 septembre 2015 et le 16 octobre 2015,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est délivré pour cinq ans un agrément au niveau national aux associations suivantes :

Fédération nationale d'associations de retraités ;

Collectif national des associations d'obèses.

**Art. 2.** – Est renouvelé pour cinq ans l'agrément au niveau national de l'association suivante :

Association Alcool écoute joie et santé - FNJS.

Est renouvelé pour cinq ans à compter du 27 octobre 2015 l'agrément au niveau national de l'association suivante :

Association française du syndrome de fatigue chronique.

**Art. 3.** – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 novembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général de la santé :

*Le chef de service,  
secrétaire général,*

C. POIRET